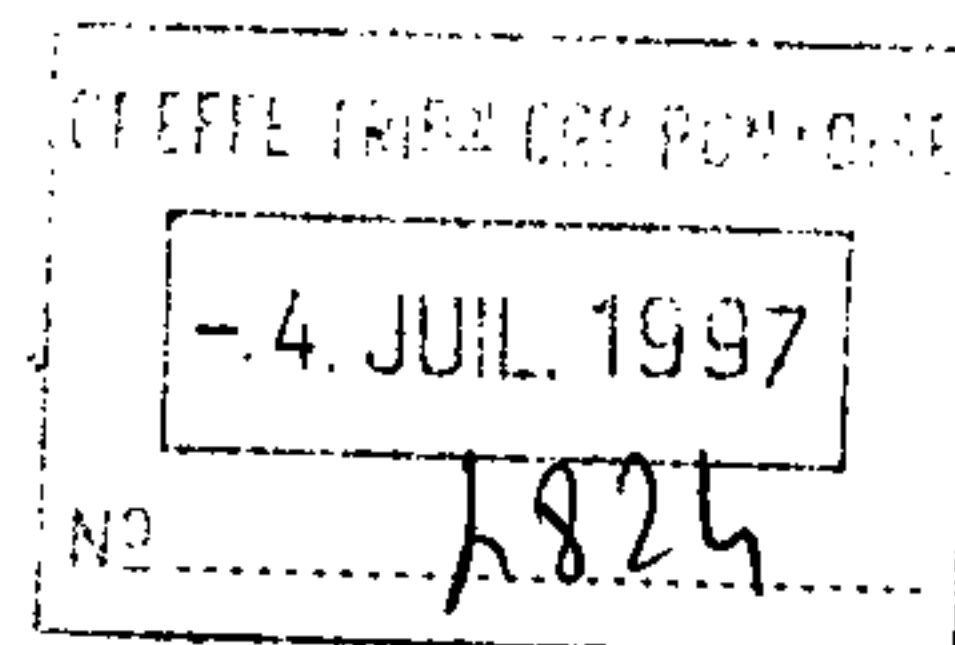
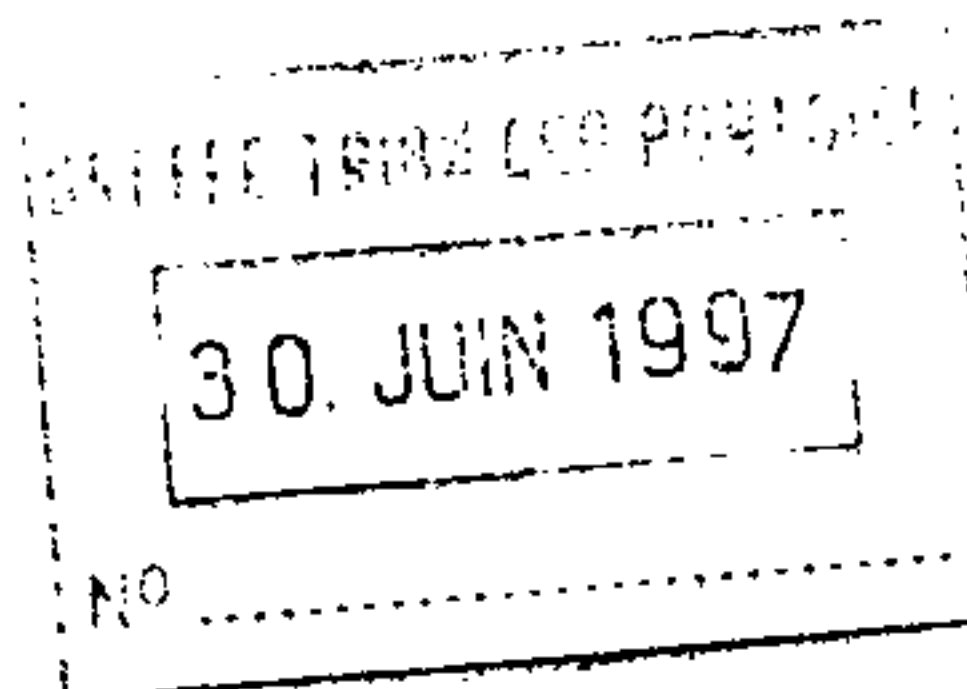




1^{er}, Avenue Joffre - 93800 EPINAY/SEINE
Téléphone : 01 48 41 53 60
Télécopie : 01 48 41 20 76

POMMES DE TERRE EN GROS
LEGUMES SECS - OIGNONS
CORPS GRAS



GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE DE PONTOISE
2, rue du Palais de Justice

95300 PONTOISE

EPINAY, le 27 Juin 1997

A l'attention de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Pontoise

Monsieur le Président,

Par suite de modifications de notre service comptable avec changement de notre personnel, nous venons par la présente vous demander un report jusqu'au 31 Octobre 1997 pour le dépôt de nos comptes au 31.12.1996, conformément aux dispositions des articles 157 § 1 de la loi du 24 Juillet 1966 et 121 du décret du 23 Mars 1967.

Ci-inclus un chèque de 192,25 frs en règlement de notre demande.

Dans l'attente de votre décision,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre haute considération.

LE BAUDOUR
Le Baudour

LE PRESIDENT

O R D O N N A N C E

NOUS, PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE PONTOISE
VU LA REQUETE QUI PRECEDE ET LES MOTIFS Y EXPOSES,
VU L'ARTICLE 157 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966 ET L'ARTICLE 121
DU DECRET DU 23 MARS 1967,
PROROGEONS JUSQU'AU *30 septembre 1997*
LE DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE APPELEE A STATUER
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/96
DE LA SOCIETE DENOMMEE :
A B L B

DONT LE SIEGE EST
CH DE LA NACELLE
95810 VALLANGOUJARD

DISONS QUE LA PRESENTE ORDONNANCE SERA DEPOSEE AU GREFFE DE CE
TRIBUNAL

PONTOISE

LE *30 juin 1997*

LE GREFFIER

LE PRESIDENT

